

## Procès-verbal de la réunion du 16/01 du Collectif des Parents – ARSG

Ce Lundi 16 Janvier 2023 à 17h00, s'est réunis le Collectif des Parents assisté pour la dernière fois de Madame Sukic (membre de la F.A.P.E.O.) au sein de l'Athénée Royal de Saint – Ghislain section fondamentale dans le local de Madame Emily.

### Personnes présentes :

- Madame Nopenaire Sylvie
- Madame Flament Laurie
- Madame Wallez Armeline
- Monsieur Renaux Thomas
- Monsieur François Thomas
- Monsieur Bosetti Lorenzo
- Madame Vermeylen Stanie
- Madame Manot Aline

### Sont excusés :

- Madame Colmant Emeline

### Ordre du jour :

#### 1. Mise en place d'un évènement.

Abandon du projet « apéro de bienvenue » discuté à la précédente réunion car trop proche de la fête scolaire et donc le souhait de tous est de mettre le collectif en avant durant la Fancy-fair, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> Avril 2023.

#### Nos objectifs seraient :

- Se faire connaître auprès des autres parents.
- Rentrée financière pour le collectif qui sera utilisée pour le bien-être de tous nos enfants.

Notre projet serait de demander à la direction de gérer le bar à 100% durant la Fancy-fair, c'est-à-dire commande brasseur, service, caisse et vente de nourriture telle que chips, fromage, cervelas, brochette de bonbons, ...

#### ➤ Objectif 1 : Se faire connaître.

Durant l'évènement, être visible des autres parents par le port d'un t-shirt floqué « Collectif des Parents ARSG ».

Les Présidents présenteront le Collectif par un court discours avant le début des festivités sur scène.

➤ Objectif 2 : Rentrée financière.

Toutes les rentrées financières dans la caisse du Collectif seront déposées sur le compte bancaire du collectif.

Elles seront utilisées entièrement et uniquement pour le bien être de chaque enfant au sein de l'école, sous forme d'achat de matériels, enveloppes pour les classes, ....

2. Autres sujets en rapport avec l'événement

Une demande sera faite auprès des parents afin d'obtenir une aide lors de l'évènement (service, vaisselle, ...). Ceci permettra à tous de profiter du spectacle de leurs enfants.

Trouver le bon emplacement pour le placement du bar afin d'avoir une bonne visibilité.

Se renseigner pour mettre en place un paiement électronique par QR-code afin de faciliter les transactions.

*La date pour la prochaine assemblée, a été établie pour le 06 février 2023 à 17h au sein de l'Athénée Royal de Saint Ghislain dans le local de Madame Emily.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

